Autres sœurs. — Les deux sœurs Vérdurmen se sont disputées le 12 août dernier, et l'une d'elles, Aimée, femme St-Léger, cabaretière à Wasquehal, rue du Cimetière, a porté des coups à Marie, femme Couroux, tout cela pour un motif futile. 25 fr. d'amende.

Vol d'ateliers. — Louise Leblanc, 48 ans, soigneuse au peignage Allard, Grande-Rue, à Roubaix, a pendant le travail, dérobé au chef d'équipe, Pierre Dhode, sa montre et sa chaîne qu'elle a ensuite revendues pour 5 francs. Un mois de prison avec sursis.

Affaires diverses. — Jules Rémy, 48 ans, homme de peine à Tourcoing, rue de la Tranquillité, 8, fraude de 12 kil. d'allumettes, sentier Haquette, le 26 octobre, vers sept heures du soir, six jours de prison et 500 francs d'amende.— Eugène Houdeville, 43 ans, journalier, arrêté mendiant à Roubaix, Grande-Rue, où il était en complet état d'ivresse, attrape deux mois et 5 francs. — Quinze jours à Elisa V...., femme Verdonck, 32 ans, ménagère, huit jours à Henri D....27 ans, tisserand, tous deux demeurant à Roubaix, pour adultère et complicité. Tous deux obtiennent aussi la loi Bérenger.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du jeudi 2 novembre 1899.* — Présidence de M. Paul, président. — La propriété du chemin des moulins a Wattrelos. — Nous avons parlé en détail il y huit jours de l'enquête qui a eu lieu à la barre du Tribunal relativement à la propriété de la partie du chemin de la Plume, dite rue des Moulins, à Wattrelos. Le jugement a été rendu à l'audience de jeudi dernier. Après avoir constaté que les titres produits établissant nettement le droit de propriété des riverains et notamment de la famille Delmatte, il décide qu'il y a lieu de rechercher toutefois si, comme elle le prétend, la ville de Wattrelos n'a pas prescrit cette propriété par un usage trentenaire. Les juges décident la négative pour les motifs suivants : Ce sentier, d'abord très étroit, a été élargi depuis quelques années seulement, et par les propriétaires ; et si, depuis trois ou quatre ans, la commune y a fait des travaux importants indiquant nettement la prise en possession, dans les années antérieures, ces travaux étaient insignifiants ; toutes les charges importantes de l'entretien étaient supportées par les propriétaires.

En conséquence, le Tribunal décide que la ville de Wattrelos n'ayant point prouvé des faits de prescription remontant au moins à trente ans, il y a lieu de décider que la propriété du chemin litigieux appartient à la famille Delmatte et condamne la ville de Wattrelos aux dépens.

Un accident de travail. — M. Legrain, ouvrier chez MM. Motte et Cie avait été blessé assez grièvement par une balle de lin qui était lancée d'en haut par un autre ouvrier. Estimant que cet accident est dû à la faute de cet ouvrier qui, avant de rien jeter, aurait dû s'assurer qu'il n'y avait aucune personne en danger, et que, par suite, le patron est responsable de la faute de son employé, le Tribunal condamne MM. Motte et Cie à payer à Legrain une somme de 200 fr. à titre de dommages intérêts.

Ex déchargeant de charbon. — Un ouvrier déchargeur de Roubaix, nommé Wagner, était occupé, le 10 octobre dernier, à décharger du charbon à la gare de Roubaix-Wattrelos; en installant un tombereau, celui-ci changea brusquement d'équilibre, et les brancards lui écrasèrent la main droite. Pendant plus de trois mois, Wagner dut rester à l'hôpital d'Alli, où d'ailleurs on lui amputa un doigt de la main droite. Il poursuit aujourd'hui en dommages intérêts M. Gertgen, marchand de charbons à Roubaix, son patron, réclamant d'abord une somme de 300 francs, plus une rente viagère annuelle de 365 francs. Me Honoré soutient sa demande, estimant qu'il y a une cause de responsabilité dans ce fait que toujours le contremaître lui refusait un aide pour mouvoir le tombereau.

Me Wibaux, qui plaide pour M. Gertgen, déclare que l'on ne peut voir là-dedans une faute du patron ; cet accident est dû à la maladresse de l'ouvrier. D'ailleurs, M. Gertgen ne serait pas son patron : il chargerait M. Moulard, le soi-disant contre-maître, de faire charger pour son compte, le payant à forfait par tombereau. Ce serait M. Moulard le seul responsable. — Jugement à huitaine.

Encore un accident industriel. — Un autre accident industriel devait être plaidé à la même audience : un ouvrier, M. Merlier, blessé en novembre dernier chez M. Wibaux-Florin, réclamait une indemnité. L'affaire était retenue pour être plaidée, quand on apprit que M. Wibaux-Florin était assigné pour le 1er décembre prochain devant le tribunal correctionnel pour blessures par imprudence, à l'occasion de cet accident. En vertu du principe : *Le criminel tient le civil en état*, le Tribunal civil, devant attendre la décision du Tribunal correctionnel, a renvoyé l'affaire au 15 décembre.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 2 novembre 1899.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de MM. Duthy, greffier, et Bons, huissier-audencier. M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Affaires de voirie. — Sont condamnés pour défaut de clôture de propriété : Ch. Vanvelden, Charles Florin, Guillaume Lefebvre, Delplanque Jules, 1 fr. d'amende; Raymonde Laisous, 2 amendes de 1 fr. : 1 fr. à Lepers pour n'avoir pas fait poser une goulotte sur le trottoir de sa propriété.

Pour avoir fait éclater des pétards. — Un franc d'amende à Catrice Charles et Verstaven Louis.

Divagation de chiens. — Dutholt Gustave, Stockmann Léon, Hort Désiré, Degeyte Victor, Duthilleul, Gœthals Victor, Arduin Oscar, Deligny Augustin, Dillies Georges, Colin Edouard, Hellmann Louis, Grimonprez, Nuyts Pierre, Dujardin Jules, Rousseau Nathalie, Deroy Marie, Fontier Gaston, Taquins René, Bonte, Jovenaux, Demole Pierre, Camille Brouez, Verhoine Jean, Miquet Gaston, Vanhorte Léopold, Wannin Marie, Dujardin, un franc d'amende.

Ivresse. — Brunelle J.-B., 3 fr.; Delmasure Louis, 5 fr. et un jour de prison pour la récidive; Deslover Auguste, 3 fr.; Vanoverveide Justine, 3 fr.

Violences légères. — Vanderlequenne Constantin, 2 journées de travail ; Emile Delourme, 2 jours de prison ; Dliondt Alphonse, acquitté ; Verdonck Alphonse, 1 journée de travail ; Brochart Palmyre, Antoine Verame et Camille Declercq, acquittés. Rosalie Lebrun, 1 journée de travail ; Hollande Frédéric, 2 journées ; Simons Clémentine et Devolder Marie, 3 journées.

Police des cabarets. — Hennion Emile, 1 fr. ; Céline Boquillon et Adolphe Debaudringhien, 1 fr. ; Vandenen Prosper et Douay Régina, 1 fr. ; Louise Delauter et Calens Euphrasie, 1 franc.

Loi du travail. — M. Alphonse Toulemonde est inculpé d'infraction à l'article 1er de la loi du 9 avril 1898, qui oblige les industriels à indiquer les témoins d'un accident de travail. 1 franc d'amende.

Contraventions diverses. — 1 franc à Popelier Jules et à Leujene Henri pour infraction à la police de roulage. Une amende de 1 franc, à Brochart Louis et deux de 1 franc à Pope Marie pour défaut de balayage. — L'audience est levée à 11 h. 20.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La Municipalité de Croix et le Bureau de Bienfaisance

M. le Maire de Croix poursuit de ses colères et de ses dénonciations les membres du bureau de bienfaisance. Voici, à titre de document, une lettre qu'il vient d'adresser au préfet du Nord. Il est probable que les honorables administrateurs mis en cause n'auront pas de peine à se justifier :

« Croix, le 1er novembre 1899.

« A Monsieur le Préfet du Nord, Lille.

» Monsieur le Préfet,

» J'ai l'honneur de venir appeler votre attention sur le fait suivant :

» Avant-hier, 30 octobre, après-midi, le Bureau de Bienfaisance a procédé, comme d'usage à chaque course tauromachique, à la distribution de la viande provenant des trois taureaux livrés pour les indigents de Croix.

» Ce matin, j'ai appris que des morceaux très importants avaient été vendus à des particuliers. Je me suis aussitôt enquis et l'un des bouchers m'a déclaré que les administrateurs du Bureau de bienfaisance leur attribuaient, à lui et à son associé, comme indemnité pour le débit des viandes, les aloyaux et les filets de chaque bête, prétextant que le Bureau de bienfaisance « ne recevait plus d'argent de M. le Préfet pour payer les bouchers ». Je vous mentionne exactement sur ce point, sans chercher à les approfondir, les termes textuels dont s'est servi le boucher.

» J'ai eu la curiosité de me rendre compte du poids retiré ainsi des quantités données pour les pauvres. Les bouchers estiment qu'ils ont bénéficié lundi dernier de plus de soixante kilos de viande en morceaux de choix qu'ils évaluent au prix moyen de 0,75 la livre soit une somme supérieure à quatre-vingt-dix francs pour un travail qui ne leur a coûté, à chacun d'eux, que quelques heures.

» Permettez-moi de vous faire remarquer, Monsieur le Préfet, qu'en 1897 j'ai payé pour le dépecage cinq francs par bête.

» Les bouchers, qui sont des commerçants et par conséquent des personnes cherchant à gagner de l'argent, ne sont répréhensibles en rien que ce puisse être, bien que l'aubaine ne les laisse pas sans surprise : en effet, les aloyaux et filets viennent en surplus des cuirs et cornes qui leur appartiennent déjà et dont ils retirent certainement profit.

» Mais je tiens à protester hautement contre la façon d'agir des administrateurs du Bureau de bienfaisance qui abandonnent si bénévolement 120 livres de viande (sans os) qui auraient été reçues avec reconnaissance par 60 familles ouvrières éprouvées par le chômage. Bien mieux, un indigent inscrit sur les listes du bureau de bienfaisance, n'a pas perçu la part qui lui revenait de droit.

» Ces administrateurs ont disposé d'un bien qui ne leur appartenait pas mais qui appartenait aux pauvres. En ce faisant ils ont manqué au strict devoir que leur impose le souci de ceux qui souffrent.

» Et il m'a été déclaré que le même fait s'est produit lors des précédentes distributions sauf peut être pour les courses des 23 avril et 21 mai au sujet desquelles il a été mandaté 10 francs par chaque taureau.

» Les autres courses ont eu lieu les 18 juin, 14 juillet, 10 septembre, 22 octobre et 29 octobre, donnant dix taureaux au total.

» A raison de 20 kilos par bête en moyenne, cela fait 200 kilos distraits de ce qui appartenait aux pauvres.

» Et la question se pose ainsi : Quelles compensations recueilleront les pauvres de la disparition de 120 livres de viande qui leur étaient destinées lundi et de la disparition possible, et même très probable, de quantités qui, antérieurement, ont été remises pour eux aux administrateurs du Bureau de bienfaisance ?

» Et que dois-je faire pour l'indigent qui n'a pas reçu la portion qui lui revient légitimement ?

» Vous m'obligerez grandement, Monsieur le Préfet, en m'indiquant ce que je dois répondre aux plaintes qui me parviennent sur la non distribution de 60 kilos de viande réservés aux indigents. J'avoue être embarrassé devant ce cas épineux et je sollicite le concours de l'autorité supérieure pour trouver une solution.

» Dans l'espoir d'être entendu, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

» *Le Maire.*

» Signé : F. Desbarbieux ».

Concerts & Spectacles

Roubaix. — *Hippodrome-Théâtre.* — Direction : M. Ch. Baret. — Nous rappelons à nos lecteurs et tout particulièrement aux membres de l'enseignement que la représentation donnée avec le concours de M. Talbot, sociétaire de la Comédie française, aura lieu dimanche, en matinée, à 3 h. 1/2. Au programme deux chefs-d'œuvre de Molière : *L'Avare* et le *Malade imaginaire*.

Les élèves des collèges et écoles ne paieront que moitié prix à toutes les places sur la présentation au contrôle d'un bulletin portant le cachet de l'établissement scolaire auquel ils appartiennent, ou accompagnés de surveillants. M. Baret prie donc instamment Messieurs les principaux directeurs et directrices d'écoles de bien vouloir en informer les élèves et les en remercier à l'avance. Pour le dimanche suivant, M. Baret nous annonce une soirée de haute gaieté avec deux pièces comiques nouvelles : *L'Anglais tel qu'on le parle* et *Que Suzanne n'en sache rien !*

— *Le concert de l'Association amicale des Anciens Elèves de la rue Ternaux.* — *Avis important.* — En raison de la représentation classique qui sera donnée dans l'après-midi du dimanche 5 novembre, par M. Talbot et sa troupe, la commission de l'Association de la rue Ternaux a l'honneur de prévenir le public que son concert, organisé pour le même jour, subira un léger retard. Les portes de la salle des fêtes du Café Fandore seront ouvertes à six heures un quart et le concert commencera à six heures trois quarts très précises. Rappelons qu'il sera suivi de bal et que le prix d'entrée, 50 centimes, est perçu au profit des enfants nécessiteux de l'école. Comme d'habitude, le programme est des plus attrayants, des mieux constitués : il y a là de quoi passer une très agréable soirée tout en faisant une bonne œuvre. S'adresser pour les cachets à l'école, rue Ternaux, ou aux membres de la commission.

Juhé-Hertogh. — Pianos et instruments divers des meilleurs facteurs. — Musique classique et moderne. — Editions à bon marché. — Abonnement à la lecture musicale.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

DIRECTION CH. BARET

Bur. à 3 h. **Dimanche 5 novembre** Rid. à 3 h. 1/2

Grande Matinée classique

L'AVARE et LE MALADE IMAGINAIRE

Deux chefs-d'œuvres de Molière avec le concours de M. Talbo sociétaire de la Comédie-Française.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte pour toutes les places chez M. Juhé-Hertogh, rue de la Gare.

NORD

Une double tentative de meurtre à Sous-le-Bois-Maubeuge. — Les sieurs Constant Hugghes, dit le « lutteur », âgé de trente-un ans, chauffeur d'usine, et Louis-François Persous, dit « Bosch », âgé de vingt-quatre ans, demeurant à Neuf Mesnil-Grattières, tous les deux sujets belges, se sont livrés lundi à de copieuses libations à Sous-le-Bois-Maubeuge ; sans raison, sans provocation, ils ont frappé à coups de couteau deux autres ouvriers, les sieurs Leduc et Deverhayen.

Leduc a été atteint au sein gauche et à la tête ; Deverhayen au sein droit et au ventre. Leurs blessures sont graves. La gendarmerie et le parquet ont ouvert une enquête. Persons a été arrêté et écroué. Quant à Hugghes, il a réussi à prendre la fuite.

Un enfant tombé d'un train à Coudekerque-Branche. — Un jeune bébé de deux ans et demi, Georges Delporte, qui voyageait avec sa mère dans un wagon de 3e classe, a heurté en jouant la poignée de la porte qui s'est ouverte et est tombé sur la voie. Aussitôt descendue à Dunkerque, la pauvre femme se mit à sa recherche et fut assez heureuse pour le retrouver sain et sauf.

Douai. — *Un enfant tué dans un escalier.* — Jeudi matin, un enfant de 17 mois, Fernand Dubus, profitant d'une courte absence de sa mère, se traîna jusqu'à l'escalier et dégringola du haut en bas. Il a eu la colonne vertébrale brisée ; la mort a été presque instantanée.

Un drame à Estreux. — Mardi soir, un sujet belge, Auguste Vanhove, 44 ans, journalier, travaillant chez M. Hunet, après avoir cherché querelle à plusieurs de ses compatriotes, a porté trois coups de couteau, dont l'un très violent, à l'un de ses camarades, Auguste Brandt, 35 ans, sujet belge, employé à la même fabrique. Il a été atteint au côté droit un peu au-dessus du foie. L'état du blessé paraît désespéré.

L'assassin a été arrêté par le patron de la fabrique, M. Hunet. Pour s'en rendre maître, ce dernier a dû tirer plusieurs coups de revolver. Vanhove a été légèrement blessé par une balle. Il a été conduit à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Cour d'assises du Nord. — Voici le rôle succinct de la session qui s'ouvre le 6 novembre :

Lundi 6. — 1re affaire, Liévin Deraedt, de Lille : mœurs. — 2e affaire, Henri Wante, de Cauteleu-Lille : tentative d'assassinat à Ferenchies.

Mardi 7. — 1re affaire, Fortuné Petit, de Roubaix : mœurs. — 2e affaire, Renest Fortel, de Dunkerque; mœurs. — 3e affaire, Fernand Lherbier, Prudent Delescluse et Oscar Zeunet, de Roubaix : vols.

Mercredi 8. — 1re affaire, Constant Mopland, de Valenciennes, mœurs; 2e affaire, Louis Leharaux, de Denain, mœurs; 3e affaire, Angella Wiart, femme Legrand, Marie Dangleterre, femme Moeq et Thérèse Carton, de Brebières et Douai, manœuvres abortives.

Jeudi 9. — 1re affaire, Auguste Vander Plancke, de Wattrelos : mœurs ; 2e affaire, François Demailly, de Douai ; coup mortel à sa femme, à Valenciennes ; 3e affaire, Victor Vande Casteele, de Roubaix ; incendie à Wattrelos.

Vendredi 10. — 1re affaire, Aimable Choteau, de Douchy; mœurs; 2e affaire, Alfred Allard, de Lille, mœurs; 3e affaire, Jules Derhaudringhien, Auguste Desreumaux et Sophie Michielsens, de Roubaix, vols.

Samedi 11. — 1re affaire : Adolphe Devignes, de Denain, mœurs. — 2e affaire : Joseph Desmedt, de Denain, mœurs. — 3e affaire : Edmond Wuilbert, d'Anzin, homicide à Raismes.

Lundi 13. — 1re affaire : Théodore Deguffroy et Louis Piédoux, de Roubaix-Tourcoing, fausse monnaie. — 2e affaire : Jean-Baptiste Beaucepaire, de Lille, incendie.

Mardi 14. 1re affaire, Charles Lederer, détenu à Beaulieu ; vol. — 2e affaire, Paul Podevin, de Valenciennes, faux et détournements au Mont-de-Piété.

Mercredi 15. — 1re affaire, Alfred Maeght, de Tourcoing; mœurs. — 2e affaire, Louise Evrard femme Cheveron, de Lourches; empoisonnement.

PAS-DE-CALAIS

Agitation dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. — Une certaine agitation règne, nous écrit-on, dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. Les mineurs qui escomptaient voir les représentants des Compagnies houillères, à la suite de la dernière entrevue d'Arras, accorder une augmentation immédiate de 5 0/0, se montrent, paraît-il, en assez grand nombre, mécontents de ne se voir allouer ce supplément de prime qu'à partir du 1er avril prochain, date qui avait du reste été acceptée par les représentants des ouvriers. Ce mécontentement s'est manifesté surtout dans deux réunions qui ont été tenues dimanche dernier à Billy-Montigny et à Bénin-Liétard.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Le projet de loi sur la petite propriété familiale.* — On vient de distribuer le texte des développements et de la proposition de loi dont la Chambre a été saisie, le 5 octobre dernier, par MM. Carton de Wiart, De Guchtenaere, Janssens, Mousset, Renkin et Stouffs.

La réforme proposée a pour but d'assurer la conservation de la petite propriété familiale au moyen de l'insaisissabilité et de l'exonération.

— *Les visites au monument français.* — Beaucoup de délégations se sont rendues jeudi au monument français, les anciens frères d'armes de la légion étrangère, la Mutuelle, la Fraternelle française, l'Alliance franco-belge, l'africaine, société des anciens soldats d'Afrique. Des discours ont été prononcés par MM. Moret, Joubert et Raymond, aux cris de « Vive la Belgique ! Vive la France ! » Les délégations françaises se rendent ensuite à la tombe de Jules Anspach et y attachent deux grandes couronnes.

M. Joubert prononce un nouveau discours dans lequel il rappelle que c'est le bourgmestre Anspach qui organisa, en 1870, les ambulances de Bruxelles pour les blessés de la guerre franco-allemande, et qu'il dirigea lui-même le comité de l'une d'elles. Seize ambulances furent installées par la ville, ce qui entraîna une dépense de 300,000 francs; les victimes de la guerre y furent si admirablement soignées que, sur 850 soldats blessés, dont beaucoup grièvement, 35 seulement moururent. La veille, des couronnes avaient également été apportées au monument français, au nom de la Chambre française et de l'Union française.

A Ixelles, sur la tombe du général Boulanger, a été déposée une gerbe de fleurs de perles envoyée par M. de Vogelsang.

— *Une Revue chinoise.* — Sous peu paraîtra en Belgique une *Revue chinoise*, qui traitera des questions industrielles et commerciales pouvant intéresser la Belgique. Cette publication sera due à l'initiative de M. Greiner, directeur de la Société Cockrill ; elle sera mensuelle.

— *Une grève de débardeurs.* — Mardi après-midi, une grève s'est produite parmi les débardeurs du port. Les grévistes, mécontents de la concurrence que leur font les débardeurs anversois, paraissent très surexcités et on craint des incidents.

Anvers. — *Pour les Boërs.* — La première ambulance belge est partie hier pour le Transvaal. Elle est composée de seize infirmières et de douze infirmiers.

Anvers. — *Les zouaves pontificaux.* — La réunion des anciens zouaves pontificaux aura lieu le 5 novembre prochain jour d'anniversaire de la bataille de Mentana. A 11 heures sera célébrée en l'église Saint-Charles-Borromée une messe solennelle. A midi, une réunion générale sera tenue au local Saint-Mathys, rue des Pèlerins, et à une heure aura lieu un grand banquet. — A.

— *Echo des victoires boërs.* — Les dépêches mentionnant la victoire des Boërs à Ladysmith ont provoqué à Anvers une très vive émotion dans les cafés, et à la rue des manifestations enthousiastes sont générales. Plusieurs personnes ont arboré le drapeau transvaalien. Au Théâtre Lyrique flamand, un des chanteurs a été obligé par le public de chanter l'hymne national du Transvaal. Après le dernier couplet, manifestation indescriptible d'enthousiasme.

— *Importantes arrestations.* — Parmi les gros méfaits restés impunis en ces dernières années, il y avait l'assassinat de deux vieilles femmes, à Hemixem, et un vol considérable de bijoux commis rue Carnot, à Anvers, au préjudice de Mme Van Besten. Deux des auteurs du double crime et du vol, qui sont les mêmes individus, viennent d'être arrêtés à Londres dans de curieuses circonstances. Le troisième, qu'on sait être actuellement en Belgique, est activement recherché.

Charleroi. — *Les grèves du Borinage.* — La situation n'a pas empiré et le mouvement gréviste reste stationnaire. Il y a même eu de partielles reprises de travail, notamment au Grand-Buisson. La Fédération socialiste boraine se réunira dimanche prochain, pour examiner la situation actuelle au point de vue des salaires.

— *En tirant des « campes ».* — A l'occasion d'une fête, à Farciennes, deux habitants de cette localité, J.-B. Dubois et Jules Greuson, tiraient des « campes ». A un certain moment, une explosion se produisit, et Dubois, atteint par des éclats, fut tué net. Il avait eu la figure emportée. Son compagnon, Greuson, fut également atteint à la tête et grièvement blessé.

Namur. — *Le sacre de Mgr Heylen.* — Mgr Heylen a pris lundi possession du siège épiscopal de Namur. Le sacre aura lieu dans le courant de ce mois.

Verviers. — *Grève de peignage.* — Depuis quinze jours, les ouvriers peigneurs de la Société anonyme Verviétoise, au nombre de trois cents, sont en grève. Ils exigent une augmentation de salaire que refusent les patrons. Les grévistes reçoivent des secours importants de leur Fédération, qui possède un fond de caisse de 50,000 francs. De plus, ce comité fédéral prélève dix pour cent sur tous les salaires des affiliés, ce qui représente 3,000 francs par semaine. On prévoit une grève longue et ruineuse en raison de la rareté des bras sur le marché de Verviers.

Gand. — *Pour l'Université flamande.* — Une centaine d'étudiants flamingants se sont réunis, mercredi, dans la salle des ventes par notaire, pour appuyer le mouvement en faveur de la création d'une Université flamande. A quatre heures, un meeting de propagande en ce sens a eu lieu au Skating Ring. Deux démocrétiens, MM. Hector Plangquert et Heuveltmans, député, ont appuyé le projet. M. F. Van de Weghe, professeur d'anglais à l'athénée d'Ostende, a déclaré que, si l'Université flamande était refusée à Gand, elle serait créée à Bruges.

Liège. — *Fin de la grève des mineurs.* — Le travail a repris jeudi matin à Seraing aux quatre sièges de Marihaye, au siège de Flaty de Maug et Thieu-Potet. A Flémalle-Grande, siège de Marihaye, la reprise n'est pas encore complète, mais se fera certainement ce soir. Les mineurs disent qu'ils reprendront la grève après le congrès national des mineurs qui se tiendra à La Louvière.

Forest. — *Une église incendiée.* — Un incendie, dont on ignore les causes, s'est déclaré mardi soir, vers neuf heures, à l'église de Forest. L'alarme a été donnée par les passants. Quelques tableaux de valeur renfermés dans l'église ont pu ainsi être sauvés. Les pompiers ont dirigé deux lances sur le foyer de l'incendie et, après une demi-heure d'efforts, ont éteint le feu qui, sans l'arrivée de prompts secours, aurait pu prendre de grandes proportions. Malgré cela, le maître-autel a été détruit. Les dégâts sont importants.

Tournai. — *La fête des morts.* — Comme chaque année, la fête des morts a été célébrée avec une piété unanime par les fidèles des différentes paroisses où des obits ont été chantés à l'intention des trépassés.

Il y a eu à l'église de N.-D.-Auxiliatrice (faubourg Saint-Martin, où se trouve le cimetière de la ville), adoration, avec exposition pendant toute la journée du Très-Saint-Sacrement. Une grande messe solennelle y a été chantée à dix heures. L'après-midi, à trois heures, le R.P. Leroy a fait au cimetière, devant une multitude recueillie, un sermon sur les trépassés qui a produit la plus salutaire impression.

— *Garde civique.* — Levée de 1900. — Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Tournai portent à la connaissance des intéressés que la liste alphabétique des inscrits désignés pour le service de la garde civique à partir du 1er janvier est mise à la disposition du public à l'Hôtel-de-Ville, bureau de population-milice.

— *Commission médicale provinciale.* — Par arrêté royal du 24 octobre 1899, M. O. Coppez, docteur en médecine à Tournai, membre de la commission provinciale de Tournai, est nommé président de ce collège, en remplacement de M. E. Schrevens, décédé.

Par le même arrêté, M. Ch. Moreau, docteur en médecine à Tournai, est nommé secrétaire de la commission médicale provinciale de Tournai, en remplacement de M. Flament, décédé.

— *Une tombola.* — Les lots de la tombola organisée par la société de St-Vincent-de-Paul et l'Association des Dames de Charité maternelle seront prochainement exposés au Waux-Hall, rue Perdue. On est prié d'adresser les offrandes et les objets au local de l'exposition.

Estaimpuis. — *Revue des miliciens en congé.* — Les permissionnaires et réservistes des classes de 1892 à 1899 inclusivement se trouvant en congé dans la commune d'Estaimpuis passeront la revue annuelle du commandant du district de Tournai, lundi prochain, 6 novembre, à 9 heures du matin, à l'école communale de Leers-Nord. Tous les permissionnaires devront être revêtus de leurs effets militaires et porteurs de leur livret de mobilisation.

Dottignies. — *Un vol de lapins.* — Jeudi matin, vers deux heures, un journalier, Jean Decock, demeurant rue de Roubaix, constata en descendant dans sa cour que des voleurs s'étaient introduits chez lui et avaient dérobé une dizaine de lapins. La police locale, aussitôt informée, a ouvert une enquête.

Mouscron. — *Le jour des morts.* — Les cérémonies de l'office des morts ont été suivies dans les différentes églises et chapelles de Mouscron par une grande affluence de fidèles. Les visites annuelles à l'ancien et au nouveau cimetière ont été, cette année encore, très nombreuses. Dans la journée, les élèves du collège Saint-Joseph et les élèves, garçons et filles, des institutions religieuses ainsi que les membres des diverses communautés y ont fait leur pèlerinage traditionnel.

Menin. — *Un vieillard victime d'un accident.* — Dans la matinée de jeudi, vers sept heures, un accident qui aurait pu avoir un certain caractère de gravité, s'est produit dans la rue d'Ypres. Un laitier, M. Ange Tack, vieillard âgé de 70 ans, était occupé à servir sa clientèle lorsque soudain, arriva en sens contraire, à une allure assez vive, un chariot chargé de lin.

L'attelage marchant sur le bord de la chaussée, vint butter la charrette du laitier qui fut complètement brisée, le chien qui y était attelé fut écrasé par une roue du lourd chariot. Quant au vieillard, en voulant garantir son attelage, il fut violemment projeté sur le trottoir ; dans sa chute, il a reçu quelques contusions heureusement peu graves.

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.

Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Hasnuet, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la cote de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de Bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51890

BULLETINS FINANCIERS

du jeudi 2 novembre 1899

PARIS. 2 novembre.

Si nous persévérons à suivre le marché de Londres dans ses mouvements, notre Bourse sera pour longtemps condamnée à l'incertitude, aux hésitations et à la faiblesse qui en résulte. Nos voisins intéressés à la guerre du Transvaal en subissent toutes les alternatives ; le stock exchange est condamné à changer de dispositions chaque fois que les chances de la lutte sembleront changer de côté. En ce moment, la défaite de Ladysmith lui donne des idées noires qui contribuent à le décourager ; sans que les cours de ses valeurs baissent sensiblement, leur progrès général est arrêté.

Sur leur marché les mines se maintiennent très difficilement à des cours satisfaisants pour les acheteurs de la semaine dernière. On peut se demander s'il est raisonnable à nous de tenir compte de toutes les variations de nos voisins. Sommes-nous donc engagés dans la guerre contre les Boërs, et pourquoi ses vicissitudes décideraient-elles du sort de toutes nos valeurs ?

Accordons que les porteurs français de mines agissent prudemment en se conformant aux indications que leur donne le marché anglais où les cours des entreprises de cette espèce se font et se défont, mais notre Trois, les fonds étrangers qui ne se négocient pas tous à Londres, mais nos établissements de crédit et nos chemins ? Nous ferions sagement de conserver leur indépendance à tous ces groupes de la cote.

Ce matin le Trois se traite de 100 35 à 100 37. l'Extérieure à 64 40, l'Italien à 92 95, la Série D à 22 05, le Suez à 3,635. On monte également sur les chemins et les établissements de crédit. La ville de Paris annonce une émission pour le 18 courant. Elle est autorisée à emprunter 165 millions pour l'exécution du Métropolitain et offre au public au prix de 510 francs des obligations 2 0/0 rapportant un intérêt de 10 francs. Le nombre de ces obligations sera de 280,487.

BRUXELLES. 2 novembre.

Terme. — On hausse sans s'inquiéter des événements du Transvaal. On va de 62 7/8 à 63 3/16 en Extérieur. Saragosse 267 3/4 à 270. Nord d'Espagne plus calme à 187. Brésilien 67 3/16 à 57 5/8. Lots Turcs 115. Hausse du Lot du Congo de 84 3/4 à 85.50.

Comptant. — Les valeurs congolaises sont recherchées. Ord., Haut Congo 2412.50 ex-coupon. Ord. Chemin du Congo 1860, fondateur 6200. Ord. Katanga 725, produits du Mayombé, 136,50; Ord. 83. Lots de villes souvenus, lots du Congo 85; aux banques la dividende Outre-Mer progresse à 252, la Banque Nationale faiblit à 2780; Capital Nat. financ. 147.50. Dividende 243.75. Hausse du Dividende Bruxellois de 285 à 300. Sidérurgie, charbonnages, zincs calmes. Ekaterisdolans 440, Tonis 500 ; aux diverses la Capitale Usine Delen reste à 420.

La *Chronique* écrit ce qui suit : « Nous ne sommes pas en mesure de suivre encore de très près la marche de cette affaire, par conséquent nous n'entreprenons pas d'en dégager la caractéristique de sa situation; toutefois nous croyons être suffisamment renseignés pour en tirer quelque perspective qui fait prévoir que le dividende de l'exercice 98-99 sera au moins égal à celui de 97, qui a été pour l'action privilégiée de 5 fr. et pour l'action ordinaire de 4 fr. Il paraît que la fabrication des automobiles est entrée aux usines Delin dans une période d'activité telle que l'on songe à doubler le matériel de cette division. Ceci n'étonnera personne en ce temps d'automobilisme à outrance et où les écrabouillés seuls ont le droit de se plaindre. »

VANDEKERCKOVE,

Directeur de la « Belgique Financière, » Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

LILLE, 24 bis, rue Esquermoise;
ROUBAIX, 14, rue Saint-Georges;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
VALENCIENNES, 33, rue St-Géry;
ARRAS, 16, rue des Capucins;
TOURNAI, 30, place du Parc;
GAND, 13, rue de Brabant;
AMIENS, 17, rue Porion;
PARIS, 14, rue de la Victoire;
PERUWELZ, 25, rue du Moulin.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme. 85523

OPÉRATIONS A TERME

Pour permettre à tous ses clients de profiter des nombreuses fluctuations des Valeurs Industrielles et Minières des marchés de Paris et de Londres, la maison Mont-Quint et Cie, 9, rue de la Gare, à Roubaix, a décidé de leur accorder les plus grandes facilités pour opérer à terme sur ces deux marchés. 58350

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE

Un second combat d'artillerie. Mille soldats anglais hors de combat ou faits prisonniers.

Londres, 2 novembre. — Les stratèges anglais en chambre qui se demandaient si le général White devrait ou ne devrait pas évacuer Ladysmith en seront pour leurs frais : Colenso est aujourd'hui fortement occupé par les troupes du général Lucas et le cercle qui enserre les troupes anglaises est complet.

Le général Lucas, après avoir pris part à la grande bataille de lundi, en menaçant la gauche des Anglais pendant que le général Joubert attaquait leur centre, a continué son mouvement en avant pour gagner Colenso.

Un second combat d'artillerie s'est alors engagé au sud de Ladysmith, combat pendant lequel les forces anglaises ont encore eu mille hommes hors de combat ou faits prisonniers.

Le général Lucas Meyer occupe Colenso et la ligne de chemin de fer de Ladysmith à Pietermaritzburg.

Ces nouvelles expliquent assez pourquoi le gouvernement britannique intercepte actuellement toutes les communications télégraphiques.

Les résultats de la bataille de lundi

Londres, 2 novembre. — Le bruit court avec persistance que le général White serait blessé. Ainsi s'expliquerait l'incohérence qui a régné dans l'armée anglaise le jour du désastre.

Les résultats de la bataille du lundi sont les suivants : 1,250 prisonniers, 500 blessés, 200 morts.

Londres, 2 novembre. — Le correspondant du *Star* déclare avoir visité la scène du combat à l'issue duquel les deux bataillons anglais ont été faits prisonniers. Les Anglais se seraient rendus à deux heures, après sept heures de combat.

Le correspondant a aperçu une vingtaine de cadavres anglais sur la colline. Plus de